

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Gentines ou Les aléas d'une dépendance à l'égard des grands propriétaires (1879-1914)**

Wynants, Paul

*Published in:*

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

*Publication date:*

2004

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Wynants, P 2004, 'Gentines ou Les aléas d'une dépendance à l'égard des grands propriétaires (1879-1914)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 18, numéro 1, pp. 44-56.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## 1. GENTINNES OU LES ALÉAS D'UNE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES GRANDS PROPRIÉTAIRES (1879-1914)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le destin des écoles financées principalement par des notables est contrasté, dans l'espace et dans le temps<sup>1</sup>. À une même période, on rencontre, en effet, le meilleur et le pire. Tantôt les instituteurs et institutrices bénéficient du soutien sans faille de familles respectueuses de leurs engagements et de l'autonomie du personnel enseignant qu'elles rétribuent : en pareil cas, les conditions de vie et de travail sont idéales, en tout cas bien meilleures que dans les établissements scolaires à charge des communes<sup>2</sup>. Tantôt, c'est l'enfer. Ici, il faut composer avec des bienfaiteurs envahissants, au caractère autoritaire, qui, en véritables potentats locaux, pratiquent une charité ostentatoire pour manifester une prééminence familiale ou un paternalisme d'un autre âge. Là, on doit subir les revirements de donateurs capricieux, inconstants, versatiles, qui ouvrent leur bourse avant de chicaner, puis donnent d'une main ce qu'ils s'empressent de reprendre de l'autre.

Dans le temps, cette fois, le sort des œuvres scolaires soutenues par des particuliers s'avère fréquemment instable. Il peut basculer à tout moment en fonction de différents paramètres : l'état de fortune des donateurs, les dispositions qu'ils ont prises ou non en prévision de leur décès, les imbroglios successoraux, les querelles politiques locales, les susceptibilités personnelles, la dévolution des biens immobiliers à des propriétaires plus soucieux de rentabilité économique, etc. L'histoire de l'école des filles de Gentinnes témoigne de telles vicissitudes : les sœurs de la Providence de Champion ont, certes, desservi l'institution de 1879 à

---

1. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 99, 102, 119-120, 123-125, 148-150 et 209.

2. ID, *Pouvoir communal et enseignement primaire féminin, 1830-1895 : de l'indifférence à lutte scolaire. L'exemple de Neufchâteau*, dans *De la Meuse à l'Ardenne*, t. 11, 1990, p. 5-19.

1950<sup>3</sup>, mais l'avenir de l'établissement a été, à deux reprises, menacé de ruine par des défections de propriétaires.

### 1. Un village, deux notables

Incluse dans le canton de Genappe, Gentinnes se situe au sud du Brabant wallon : elle est limitrophe de Chastre, Saint-Géry, Marbais, Mellery, Tilly et Court-Saint-Étienne, mais aussi de Sombreffe (province de Namur)<sup>4</sup>. Rurale, la commune se dépeuple lentement : elle compte 823 habitants en 1846, 798 en 1856, 742 en 1890, 730 en 1910.

La vocation du village, recouvert sur presque toute son étendue de limon hesbaysen, est essentiellement agricole. On y combine la culture céréalière (froment, seigle, avoine) et l'élevage du bétail. Six grandes fermes s'y côtoient. L'une d'elles s'étend sur 240 des 815 hectares du territoire communal : elle appartient à Auguste t'Serstevens, un grand propriétaire foncier dont il sera question par la suite.

Relié à l'église par une drève, le château de Gentinnes est d'une architecture très simple, mais il est doté d'un parc et de pièces d'eau. Une ferme, couvrant 52 hectares, y est attenante. Le tout appartient au comte de Limminghe, dont la famille a acquis le domaine au début du XIXe siècle, par mariage avec une dame d'Udekem, descendante de la famille seigneuriale des XVIIe et XVIIIe siècles.

Léon-Charles-Marie de Limminghe est né à Bruxelles, le 26 juin 1826, et décédé à Gesves, le 8 février 1891<sup>5</sup>. Il est temporairement secrétaire de légation, avant de vivre de ses rentes comme propriétaire foncier. L'intéressé fait partie de l'aristocratie ultramontaine dévouée à la

3. ID. *Religieuses 1801-1975*, t. 1, *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981, p. 177.

4. J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles*, t. 1, Bruxelles, 1873, p. 70-73 ; J.-J. HOEBANX, notice *Gentinnes*, dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, s. dir. H. HASQUIN, t. 1, Bruxelles, 1980, p. 550 ; E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2e éd., t. 1, Bruxelles, 1933, p. 437 ; H. DESNEUX, *Le Brabant wallon*, Bruxelles, 1930, p. 31.

5. *Annuaire de la noblesse belge*, t. 6, Bruxelles, 1852, p. 236 ; *Index des Éligibles au Sénat (1831-1893)*, s. dir. J. STENGERS, Bruxelles, 1975, p. 136. Un de ses parents, Eugène de Limminghe, a été bourgmestre de Gentinnes entre 1836 et 1844. Cf. B. GOLARD, *La vie communale à Gentinnes au milieu du XIXe siècle. Contribution à l'histoire d'une commune du Brabant au travers de 600 délibérations de son conseil communal de 1836 à 1874*, s. l. n. d., p. 1.3 - 1.4 et 1.11.

cause de l'Église catholique. Répondant à l'appel de Mgr de Merode<sup>6</sup>, Pro-Ministre des Armes des États Pontificaux, il a fait partie de ces milliers de volontaires de divers pays qui, comme zouaves pontificaux<sup>7</sup>, ont combattu pour défendre la souveraineté temporelle du pape Pie IX contre les ambitions annexionnistes de la dynastie savoyarde et des "chemises rouges" républicaines de Garibaldi. Châtelain de Gesves, il y devient le bienfaiteur de l'école des sœurs de la Providence. Outre les biens qu'il possède dans cette commune namuroise, il contrôle un patrimoine immobilier non négligeable à Gentinnes, Mont-Saint-Guibert et Bellegem, ce qui lui vaut d'être éligible au Sénat de 1871 à 1890.

Lui aussi engagé dans le camp catholique, le principal propriétaire foncier de Gentinnes n'habite pas dans la localité, mais à Ittre<sup>8</sup> : il s'agit d'Auguste t'Serstevens<sup>9</sup>, né à Bruxelles, le 16 octobre 1803, et décédé dans la même ville, le 9 janvier 1893. Commerçant, l'intéressé a épousé en secondes noces la fille d'un grand acquéreur de biens nationaux, dont il hérite d'anciens domaines de l'abbaye de Villers. Éligible au Sénat de 1853 à 1876 et de 1878 à 1892, il possède des domaines importants à

6. Frédéric-François-Xavier de Merode (Bruxelles, 1820 - Rome 1874), apparenté aux châtelains de Rixensart, quitte l'armée pour entrer dans les ordres en 1849. Nommé camérier de Pie IX (1850), il réforme les prisons des États Pontificaux, où il appelle des sœurs de la Providence de Champion. Devenu Pro-Ministre des Armes (1860-1865), il organise l'armée du pape, en ce compris les zouaves pontificaux, modernise Rome par de grands travaux et tente de réformer l'administration. Il est sacrifié à la diplomatie vaticane, en raison de son opposition au rapprochement avec la France de Napoléon III et avec l'État italien. Il meurt à la veille de son élévation au cardinalat. Cf. R. AUBERT, *Mgr de Merode, ministre de la Guerre sous Pie IX*, dans *Revue Générale Belge*, t. 92, 1956, p. 1102-1116 et 1316-1332.

7. Sur les zouaves pontificaux, cf. C. CERBELAUD-SALAGNAC, *Les Zouaves pontificaux*, Paris, 1963 ; V. CROMBÉ, *Matricule du bataillon des tirailleurs franco-belge — Armée pontificale*, Lille, 1925 ; L. DEFIVES DE SAINT-MARTIN, " *Pro Petri Sede* " ou nos Zouaves belges à Rome. Histoire documentée de l'invasion des États pontificaux en 1860, 1867 et 1870, contenant la biographie des Zouaves belges morts au service du Saint-Père, Averbode, 1899-1912, 3 vol. ; J. GUENEL, *Une croisade au XIXe siècle : les Zouaves pontificaux et la défense des États de l'Église*, Nantes, 1994 ; ID. et Y.-M. BERCÉ, *La dernière guerre du Pape : les Zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège 1860-1870*, Rennes, 1998 ; J. LORETTE, *Historiographie des zouaves pontificaux belges 1860-1980*, dans *Actes du colloque d'histoire militaire belge (1830-1880)*, Bruxelles, 26-28 mars 1980, Bruxelles, 1981, p. 151-163 ; A. VAN VEERDEGEM, *De laatste kruisridders. Geschiedenis van de pauselijke zouaven*, Bruges, 1914.

8. Notons que L. de Limminghe est, lui aussi, possessionné dans cette localité : il est le propriétaire de la ferme de la Motte à Houta (50 hectares). Voir J. TARTIER et A. WAUTERS, *La Belgique...*, op. cit., *Canton de Nivelles (communes rurales)*, Bruxelles, 1860, p. 34.

9. A son propos, cf. *Index des Éligibles...*, op. cit., p. 426 et É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes du Brabant. Seigneurs de la terre, capitaines d'industrie*, Ottignies/Louvain-la-Neuve, 1994, p. 170-172.

Ittre<sup>10</sup>, Haut-Ittre, Gentinnes<sup>11</sup> et Bruxelles. Dans la capitale, son hôtel de l'avenue des Arts, où se concentre une partie de la haute société, est évalué à 365 000 francs en 1877<sup>12</sup>. Menant grand train, sa famille<sup>13</sup> possédera finalement plus de 1 000 hectares à Ittre<sup>14</sup>. Bourgeoise, mais peuplée d'élégibles au Sénat, elle couronnera son ascension sociale en obtenant concession de noblesse en 1907<sup>15</sup>.

Les deux notables dont il vient d'être question se connaissent intimement. C'est sur le premier, aidé par le second, que compte l'abbé Quévit<sup>16</sup>, curé de Gentinnes, pour établir une école catholique de filles dans sa paroisse. Des ressources complémentaires devraient être procurées par "des dons, des collectes à l'église et des troncs à placer dans certains cabarets"<sup>17</sup>.

## 2. Les belles années

L'arrivée au pouvoir du gouvernement Frère-Orban, en juin 1878, se solde par la mise en œuvre d'une politique scolaire de sécularisation et de centralisation. L'épiscopat condamne "la loi de malheur" du 1er juillet 1879<sup>18</sup>. Il mobilise toutes les forces catholiques, dont les notables, afin de créer un vaste réseau d'écoles confessionnelles pour filles

10. Soit 258 hectares en 1858, 290 en 1884. Les fermes dont il s'agit sont au nombre de treize en 1858 (É. MEUWISSEN, *op. cit.*, p. 171). Les principales sont : la ferme du Pou (101 hectares), la ferme de Baudémont ou du Gaillard (75 hectares) et la ferme du Petit Bois (58 hectares). Cf. J. TARDIER et A. WAUTERS, *La Belgique... Canton de Nivelles (communes rurales)*, *op. cit.*, p. 34.

11. Son fils Léon (1836-1900), député catholique de l'arrondissement de Nivelles (1871-1876), est également propriétaire dans cette commune. Cf. *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. 428.

12. É. MEUWISSEN, *Richesse oblige. La Belle Époque des grandes fortunes*, Bruxelles, 1999, p. 156-157.

13. À son propos, voir F. MET DEN ANCXT, *Recueil nobiliaire belge. Notices généalogiques*, t. I, Bruxelles, 1911, p. 172-181.

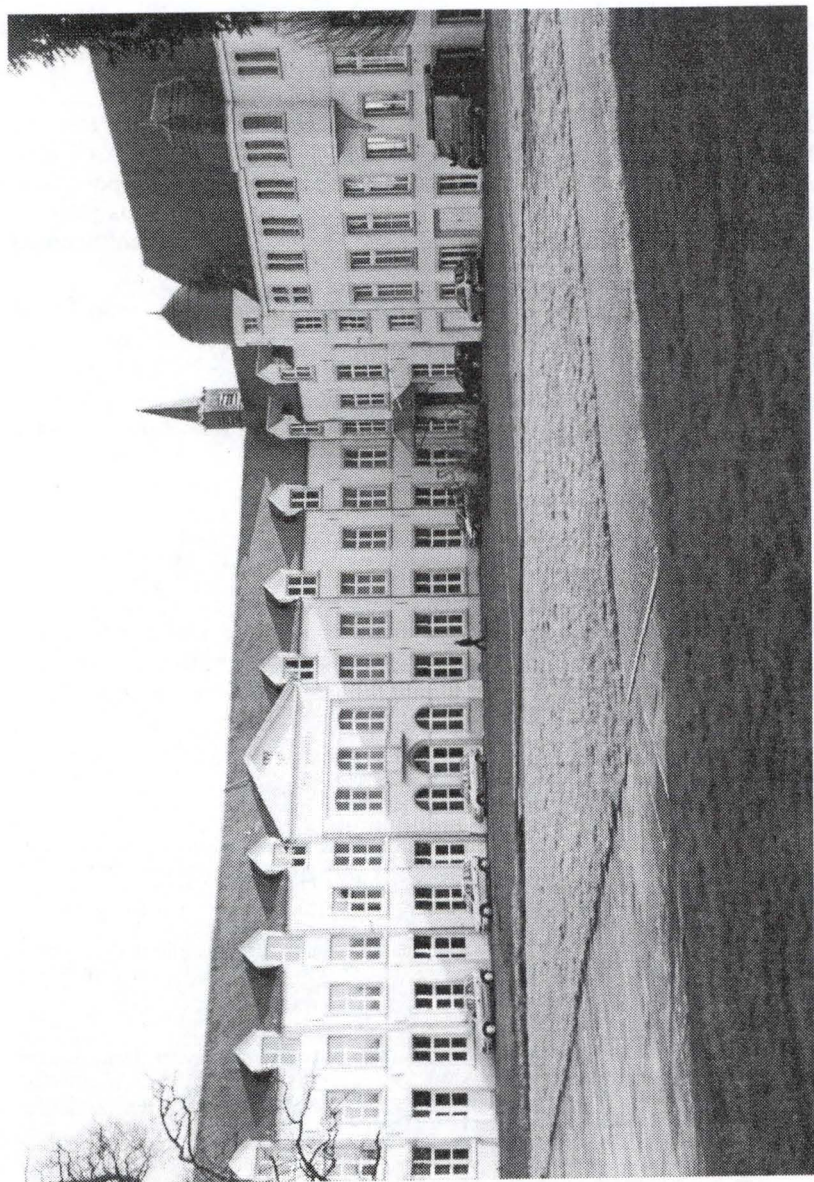
14. É. VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, p.154.

15. *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. (120) - (121).

16. L'intéressé sera nommé doyen de Court-Saint-Étienne en 1880 et remplacé par l'abbé J.-G. Stassin, "animé du même zèle et du même dévouement pour l'œuvre des écoles et le bien de la paroisse". Cfr ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (=AMM), *Annales de l'Institut*, t. II-2, p. 304.

17. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ, MALINÈS, *Fonds de l'enseignement primaire*, rapport de l'abbé Quévit au cardinal Dechamps, avril 1879.

18. Sur les antécédents, le contenu et les conséquences de ces dispositions, cf. J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Louvain, 1979, 2 vol.



**L'ancien château de Gentinnes**  
où furent installées les premières classes  
tenues par des sœurs de la Providence de 1879 à 1893.  
(Photo de M.-A. Collet, mars 2004)

et garçons. Les grands propriétaires fonciers, appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie nantie, répondent à l'appel : dans le mécénat scolaire, les premiers semblent trouver une " nouvelle fonction sociale valorisante "19.

À Gentinnes, l'administration communale, de tendance modérée, maintient ses deux écoles officielles, l'une pour garçons et l'autre pour filles. Néanmoins, elle s'abstient de faire obstacle à la création d'établissements confessionnels d'instruction. Tout indique même qu'elle y est favorable, mais qu'elle se garde de le déclarer, afin de ne pas affronter des autorités de tutelle particulièrement sourcilleuses20.

Le 9 juin 1879, l'abbé Quévit adresse une lettre insistante à la maison-mère des sœurs de la Providence, sise à Champion. Il écrit : " La nouvelle loi sur l'enseignement primaire va nous imposer de grands devoirs et de grands sacrifices. Nous devons créer et soutenir des nouvelles écoles dans notre paroisse. Votre établissement pourrait-il nous venir en aide, en nous procurant des religieuses pour l'école des filles ? "21. La congrégation namuroise est, à ce moment, fort sollicitée22. Elle accepte, cependant, la proposition du curé de Gentinnes. Deux informations l'y poussent. D'une part, le comte de Limminghe, " ce grand chrétien qui a mis son épée au service de Pie IX, est résolu à convertir une partie de son château en école ". D'autre part, le desservant est " disposé à tous les sacrifices plutôt que de laisser aller les enfants de la paroisse à l'école sans Dieu "23.

Le 1er octobre 1879, trois sœurs de la Providence font leur entrée à Gentinnes, après avoir été emmenées sur place en voiture, depuis la gare de Chastre, par la comtesse de Limminghe. On leur a promis un traitement total de 1000 francs par an, le logement et le mobilier (avec entretien et réparation), le chauffage, la jouissance d'un jardin et l'exemption d'impôts24. Les engagements pris sont scrupuleusement

19. J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la " loi de malheur ", 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, t. 67, 1985, p. 741.

20. Sur l'attitude modérée de certaines administrations communales, cf. P. WYNANTS, *Fidélité à l'Église ou loyauté envers l'État ? Les édiles catholiques dans la lutte scolaire en Belgique (1879-1884)*, dans *La loyauté. Mélanges offerts à Étienne Cerexhe*, Bruxelles, 1997, p. 432-433.

21. AMM, lettre de l'abbé Quévit à la supérieure générale des sœurs de la Providence, 9-6-1879.

22. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence...*, *op. cit.*, p. 184.

23. AMM, *Annales de l'Institut*, t. II-2, p. 303.

24. AMM, convention conclue entre le comte de Limminghe et la supérieure générale, 15-10-1879.



**L'école des sœurs de la Providence à Gentinnes**  
construite en 1893 par la comtesse de Limminghe  
(Photo de M.-A. Collet, mars 2004)

### 3. Incertitudes

Principal soutien de l'école des sœurs, le comte de Limminghe meurt le 8 février 1891. Son épouse<sup>35</sup>, “ noble héritière des vertus et du dévouement de son mari, ne peut plus gérer convenablement son domaine et décide de le vendre ”<sup>36</sup>. Les sœurs de la Providence, informées de la situation, s'alarment : qu'advient-il de leur école ?

Bien avant la cession du château et de la ferme, la comtesse de Limminghe prend des dispositions pour assurer la pérennité de l'œuvre : en 1893, elle fait construire à ses frais une habitation et des classes, à proximité de l'église. Les nouveaux locaux sont inaugurés le 3 janvier 1894. Il est entendu que l'acquéreur du domaine prendra le relais de la bienfaitrice, comme propriétaire des bâtiments et comme bailleur de fonds<sup>37</sup>. Les sœurs sont apaisées : elles gardent, dans leurs nouvelles classes, la grande majorité des filles pauvres en âge de scolarité<sup>38</sup>.

La vente du domaine de Gentinnes est conclue le 25 juin 1898, à l'étude de maître Roberti, notaire à Louvain<sup>39</sup>. L'acquéreur se nomme Henri-Joseph Wégimont<sup>40</sup>. Ce riche négociant anversoïse est réputé favorable à l'enseignement confessionnel et dévoué à la cause des congrégations religieuses. Sur le terrain, la réalité est moins réjouissante. Certes, le nouveau propriétaire de l'école se montre “ plein d'attentions pour les religieuses, heureux et fier de les posséder (*sic*) ”<sup>41</sup> : il n'empêche qu'il ne pourvoit plus pleinement aux frais de fonctionnement des classes. C'est la commune, dont les finances se sont quelque peu redressées, qui en assume partiellement la charge : elle alloue un subside annuel de 100 francs — porté ultérieurement à 140, puis 150 francs —

35. Née Louise du Mortier. Cf. *Annuaire de la noblesse...*, *op. cit.*

36. AMM, *Annales de l'Institut*, t. II-2, p. 304.

37. *Ibid.* et lettre de la comtesse de Limminghe à la supérieure générale de Champion, 27-2-1893.

38. ACG, délibérations du collège des bourgmestre et échevins 1887-1895 : les filles indigentes, instruites gratuitement, qui fréquentent l'école communale mixte voient leur nombre évoluer entre 3 (1892) et 0 (1894, 1895).

39. Pour la période qui va de 1898 à nos jours, on trouve un excellent historique du domaine de Gentinnes, réalisé par les Pères Spiritains, sur le site *Les Spiritains et Gentinnes*, <http://users.skynet.be/kongolo/HISTOIRE.htm>.

40. Né à Vieuxville, le 12 février 1848, et décédé à Resteigne, le 25 octobre 1910. L'intéressé est domicilié à Berchem, puis à Anvers. Il satisfait aux conditions fiscales d'éligibilité au Sénat de 1892 à sa mort, ce qui indique un patrimoine immobilier conséquent. Cf. *Index des Eligibles...*, *op. cit.*, p. 500.

41. AMM, *Annales de l'Institut*, t. II-2, p. 304.

pour les fournitures classiques, le chauffage et les prix des élèves indigentes<sup>42</sup>.

En 1901, le conseil communal de Gentinnes adopte la délibération suivante<sup>43</sup> :

*Par suite de la suppression de l'école communale des filles, en 1884, et de la démission, en octobre 1900, de l'instituteur de l'école communale mixte, toutes les filles indigentes de la commune ont été forcément amenées à fréquenter l'école adoptable libre des religieuses.*

*Considérant dès lors qu'il est parfaitement juste que la commune intervienne dans la dépense résultant de l'instruction de ces filles indigentes, le Conseil décide d'allouer un subside de 400 francs à cet établissement.*

Ce subside est porté à 600 francs en 1906, puis à 700 francs l'année suivante<sup>44</sup>. Dès ce moment, il est clair que M. Wégimont transfère une partie des frais de fonctionnement à la charge du pouvoir communal. Son zèle de bienfaiteur est en train de faiblir.

Pareil diagnostic se confirme. Depuis 1900, M. Wégimont, qui connaît personnellement Mgr Le Roy, supérieur général des Pères Spiritains, met à la disposition de cet institut missionnaire, expulsé de France, sa propriété de Lier. Le 30 décembre 1903, il lui cède son domaine de Gentinnes, en ce compris le château, où sont établis successivement une école apostolique française (1903-1919), puis belge (1919-1945), un collège (1945-1969) et un centre d'animation spirituelle et missionnaire (depuis 1969)<sup>45</sup>. Dès le début du XXe siècle, M. Wégimont se donne d'autres priorités : il ne se soucie plus guère des engagements pris envers la comtesse de Limminghe à propos de l'école primaire.

L'intéressé n'en demeure pas moins grand propriétaire à Gentinnes, dont il entend orienter la politique locale à sa guise. Le bourgmestre, M. Romain, est son fermier et son homme de confiance. C'est ce joug que les catholiques du cru, emmenés par Léon Polet, entendent secouer. Ils mènent campagne contre la liste du bourgmestre sortant, dont la reconduction est loin d'être assurée. Aussitôt, M. Wégimont, menace : si

42. ACG, délibérations du conseil communal, 25-11-1897, 20-10-1900, 2-11-1900.

43. *Ibid.*, 26-10-1901.

44. *Ibid.*, 28-11-1906 et 25-11-1907.

45. Cf. le site *Les Spiritains et Gentinnes*, mentionné *supra*.

la liste Polet l'emporte, il "transportera ailleurs" les dépenses qu'il supporte pour l'école des sœurs<sup>46</sup>.

La pression ainsi exercée choque la population. Elle s'avère contre-productive : la liste Romain est balayée. Léon Polet l'emporte (254 voix) mais, sans doute dans un geste de conciliation, il s'efface devant un colistier, M. Winand (210 voix), qui accède au maïorat<sup>47</sup>. M. Wégimont n'accepte pas le résultat du scrutin. Il envisage soit de vendre la maison des sœurs, soit de la louer, soit de transformer le site en métairie.

Les religieuses, qui n'ont pas pris parti dans la campagne électorale, en sont abasourdiées. Elles constatent à distance que "les nouveaux conseillers ne sont pas pires, bien au contraire, que les hommes de M. Wégimont". L'attitude de ce dernier "révolte la paroisse"<sup>48</sup>. Extrêmement mécontent, le curé de Gentinnes sort de son mutisme : il multiplie les démarches pour amener le négociant anversoïis à revenir sur sa position. À cet effet, il s'appuie sur les clauses de l'acte de vente de 1898, qui impose des devoirs auxquels le propriétaire des lieux ne peut se soustraire. Non sans mal, il obtient gain de cause : l'école des filles de Gentinnes est sauvée *in extremis*, mais les sœurs demeurent sans illusion sur "l'instabilité de la situation"<sup>49</sup>.

Leurs craintes sont fondées. À la mort de M. Wégimont, qui survient en 1910, la propriété de l'école des filles de Gentinnes échoit, pour l'essentiel, à M. Gérard, notaire à Gembloux, et pour partie à la famille Wéne<sup>50</sup>. En 1914, le notaire Gérard, manifestement soucieux de se débarrasser de l'œuvre, propose de vendre l'immeuble à la commune pour une somme de 30.000 francs. La congrégation des sœurs de la Providence s'y oppose catégoriquement : elle objecte à son interlocuteur qu'il n'a pas le droit de procéder de la sorte, parce que les bâtiments ont été construits pour "conserver l'enseignement chrétien à Gentinnes". Les membres de la famille Wéne, copropriétaires, sont disposés à céder aux sœurs la part de la vente qui leur revient. L'abbé Thibaut, curé du lieu, monte au créneau pour éviter la catastrophe. Il expose la situation à ses paroissiens, qui décident collectivement d'acheter l'école coûte que coûte.

46. AMM, lettre de M. Wégimont à sœur Marie-Joséphine, supérieure à Gentinnes, et copie de la lettre de l'intéressé à M. t'Serstevens, propriétaire à Ittre, 18-10-1907.

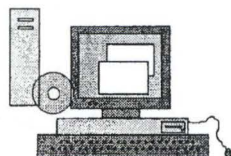
47. ACG, délibération du conseil communal, 4-1-1908.

48. AMM, lettre de sœur Marie-Joséphine à sa supérieure générale, 22-10-1907.

49. AMM, *Annales de l'Institut*, t. II-2, p. 305.

50. AMM, *Historique de la maison de Gentinnes*, p. 3.





L'ancienne abbaye cistercienne de La Ramée, sise près de Jodoigne, vaut le détour. La grange d'îmière de la ferme est généralement présentée comme la plus vaste de Belgique. Un récent ouvrage, dont nous étions fait l'écho dans la revue du Chirel, en présentait les bâtiments et leur environnement, aujourd'hui et hier<sup>1</sup>. Ce sont non seulement les imposantes constructions, mais aussi l'écrin de verdure qui les entoure qui constituent un patrimoine exceptionnel.

<http://www.ramee.be>

Un site Internet a été élaboré par ceux et celles qui ont entrepris de veiller à la destinée de La Ramée et de vouer l'édifice et ses alentours à la réception d'invités, de participants de séminaire, etc. Ce site trilingue – à vocation commerciale avant tout – présente un certain intérêt pour celui que l'histoire de l'abbaye et de sa région enthousiasme.

En effet, un volet « Historique » offre à l'internaute la possibilité de se documenter sur le passé lointain de la prestigieuse

---

1. Th. COOMANS, sous la dir. de, *La Ramée. Abbaye cistercienne en Brabant wallon*, éd. Racine, Bruxelles, 2002. Voir compte rendu dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 17, 2003, 3, p. 157-161.

*Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, 18, 2004, 1, p. 57-58.

institution monastique ou sur les heures plus récentes coulées par la ferme restée en activité jusqu'en 1991.

En cliquant sur l'option **Histoire** de la page de bienvenue, deux possibilités sont offertes : activer la première, c'est découvrir une présentation de « La Ramée à Jauchelette, ancienne abbaye cistercienne en Brabant wallon, de 1216 à 1997 », réalisée par l'historien de l'art Thomas Coomans ; activer la seconde aura pour conséquence de faire apparaître un texte relatif à « La ferme de La Ramée à Jauchelette en Brabant wallon de 1799 à 1997 », rédigé par Jean-Jacques Gaziaux, dialectologue et ethnographe.

À la présentation de l'abbaye, est jointe une série de documents figurés de très belle facture : un plan – provenant des Archives générales du Royaume à Bruxelles – levé à la veille de la mise en vente de l'abbaye par l'administration française ; une eau-forte de Harrewijn datant de

1694 – seule vue antérieure au XVIIIe siècle dont on dispose aujourd'hui – ; un essai de reconstitution de l'état de l'abbaye vers 1796 – dessin réalisé en 1992 – ; un chronogramme de 1775 et des plans masses de l'abbaye avec indication des bâtiments disparus et de ceux construits aux XIXe et au XXe siècles. Une bibliographie d'une douzaine de titres clôt l'exposé.

Le site offre également d'excellentes prises de vue des bâtiments (intérieur et extérieur) que l'on peut visualiser en cliquant sur l'icône **Salles** de la page de bienvenue. Enfin, diverses suggestions ludiques ou gastronomiques (boutons **Activités** ou **Produits**) sont vantées sur ces pages Web, notamment la dégustation de la bière « Ramée » dont les origines remonteraient au XIIIe siècle. De quoi faire, comme l'annonce le slogan, « une rencontre mystique » dans un cadre chargé d'Histoire.

Isabelle PARMENTIER, Docteur en Histoire  
(Histoire moderne) et chargée de cours aux  
Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Adresse de contact :  
isabelle.parmontier@fundp.ac.be